

(定訳)

海上法ノ要義ヲ確定スル宣言(※)

安政三年四月一六日パリで署名
明治一九年一〇月三〇日加入書寄託
明治二〇年三月一九日公布(勅令)

千八百五十六年三月三十日巴里條約ニ署名セル各全權委員ハ茲ニ會議ヲ開キ戰時海上法ノ古來久シク痛嘆スヘキ紛議ノ原因ト爲リ且本件ニ關スル法律及ヒ義務ノ明確ナラサルハ局外中立國ト交戰國トノ間意見ノ相合ハサルノ基ニシテ隨テ容易ナラサル困難或ハ葛藤ヲ惹起スルノ恐レアルコトヲ悟リ此緊要ナル事項ニ關シ一定ノ主義ヲ設クルノ利益アルコト竝ニ巴里公會ニ參集セル各全權委員ニ於テ本件ニ關スル列國交際上一定ノ原則ヲ議定スルハ最モ能ク各自政府ノ希圖ニ應スルモノナルコトヲ認メタリ

DÉCLARATION POUR RÉGLER DIVERS POINTS DE DROIT MARITIME.

*Signée à Paris, le 16 avril 1856.
Accédée par le Japon, le 30 octobre 1886.
Publiée à Tokio, le 19 mars 1887.*

Les Plénipotentiaires qui ont signé le Traité de Paris du 30 Mars 1856, réunis en Conférence, considérant:

Que le droit maritime, en temps de guerre, a été pendant longtemps l'objet de contestations regrettables:

Que l'incertitude du droit et des devoirs en pareille matière donne lieu, entre les neutres et les belligérants, à des divergences d'opinion qui peuvent faire naître des difficultés sérieuses et même des conflits;

Qu'il y a avantage, par conséquent, à établir une doctrine uniforme sur un point aussi important;

Que les Plénipotentiaires assemblés au Congrès de Paris ne sauraient mieux répondre aux intentions dont leurs Gouvernements sont animés, qu'en cherchant à introduire dans les rapports internationaux des principes fixes à cet

因テ右全權委員ハ各其政府ヨリ妥當ノ委任ヲ受ケ此目的ヲ達スルノ方法ヲ協議センコトニ決シ評議ノ上左ノ宣言ヲ採用セリ

- 第一 私船ヲ拿捕ノ用ニ供スルハ自今之ヲ廢止スル事
- 第二 局外中立國ノ旗章ヲ掲クル船舶ニ搭載セル敵國ノ貨物ハ戰時禁制品ヲ除クノ外之ヲ拿獲スヘカラサル事
- 第三 敵國ノ旗章ヲ掲クル船舶ニ搭載セル局外中立國ノ貨物ハ戰時禁制品ヲ除クノ外之ヲ拿獲スヘカラサル事
- 第四 港口ノ封鎖ヲ有效ナラシムルニハ實力ヲ用キサルヘカラス即チ敵國ノ海岸ニ接到スルヲ實際防止スルニ足ルヘキ充分ノ兵備ヲ要スル事

下ニ記名スル各全權委員ノ本國政府ハ本宣言ヲ巴里ノ會議ニ參同セサリシ諸國ニ通知シテ其加盟ヲ勧誘スルコトヲ約ス

各全權委員ノ聲明シタル要義ハ全世界ノ歡迎セサルヲ得サルモノト確信スルニ因リ其採用ヲ一般ニ普及セン

égard;

Dûment autorisés, les susdits Plénipotentiaires sont convenus de se concerter sur les moyens d'atteindre ce but; et étant tombés d'accord, ont arrêté la déclaration solennelle ci-après;

1. La course est et demeure abolie;
2. Le pavillon neutre couvre la marchandise ennemie, à l'exception de la contrebande de guerre;
3. La marchandise neutre, à l'exception de la contrebande de guerre, n'est pas saisissable sous pavillon ennemi;
4. Les blocus, pour être obligatoires, doivent être effectifs, c'est-à-dire maintenus par une force suffisante pour interdire réellement l'accès du littoral de l'ennemi.

Les Gouvernements des Plénipotentiaires soussignés s'engagent à porter cette déclaration à la connaissance des Etats qui n'ont pas été appelés à participer au Congrès de Paris et à les inviter à y accéder.

Convaincus que les maximes qu'ils viennent de proclamer me sauraient être accueillies qu'avec gratitude par le monde

トスル各國政府ノ盡力カ全然成功スヘキハ信シテ疑ハサル所ナリ

本宣言ハ之ニ加盟シ若ハ將來加盟スヘキ諸國ノ間ニ於テノミ遵守ノ義務アルモノトス
千八百五十六年四月十六日巴里ニ於テ之ヲ作ル

ア、ワレウスキー
ブオル、シャウエンスタイン
クラレンドン
マントイフェル
オルロフ
カヴール
アール
ブールクネー
ヒュブネル
コーレー
ハッツフェルト
ブルンノー
デ、ウイラマリナ
メヘメッド、ジェミル

(条約・政治)

entier, les Plénipotentiaires soussignés ne doutent pas que les efforts de leurs Gouvernements pour en généraliser l'adoption ne soient couronnés d'un plein succès.

La présente déclaration n'est et ne sera obligatoire qu'entre les Puissances qui y ont ou qui auront accédé.

Fait à Paris, le 16 Avril 1856.

A. WALEWSKI.
BUOL-SCHAUENSTEIN.
CLARENDON.
MANTUEFFEL.
ORLOFF.
CAVOUR.
AALI.
BOURQUENEX.
HUBNER.
COWLEY.
HATZFELDT.
BRUNNOW.
DE VILLAMARINA.
MEHEMMED-DJEMIL.

(定訳)

本宣言ニ帝國政府加盟通知書

明治一九年一〇月三〇日東京で

今般日本皇帝陛下ノ政府ハ千八百五十六年四月十六日
巴里公會ニ於テ決定セシ別紙宣言書中ニ揭示セル要義
ノ能ク正道ニ適ヘルコトヲ認識シ該宣言ノ四條款ニ完
全正確ナル加盟ヲナシ且誠實ニ之ヲ遵守セムコトヲ約
ス因テ下ニ署名スル日本皇帝陛下ノ外務大臣ハ此ノ旨
在東京佛國公使「シェンキエウキチ」閣下ニ通知スル
モノナリ

邦國ノ既ニ之ニ加盟シ又ハ向後之ニ加盟スルモノハ日
本政府ニ通知アラムコトヲ切望ス右得貴意候敬具

明治十九年十月三十日

外務大臣 伯爵 井上 馨印

(別紙宣言書ハ之ヲ略ス)

ACTE D'ACCESSION DU JAPON:

(le texte de la Déclaration de Paris est abrégé)

Signé à Tokio, le 30 octobre 1886.

Le soussigné, Ministre des Affaires Etrangères de Sa
Majesté l'Empereur du Japon a l'honneur de faire savoir
à M. Sienkiewicz, Ministre de France à Tokio, que le
Gouvernement du Mikado, appréciant la haute justice des
principes proclamés dans la Déclaration dressée, le 16 Avril
1856, par le Congrès de Paris et dont le text est ci-joint,
donne son adhésion entière et définitive aux quatre clauses
contenus dans cette Déclarations, et s'engage à s'y conformer
exactement.

Le soussigné attacherait du prix à ce que son Gouverne-
ment fut informé des adhésions qui se sont déjà produites,
et de celles qui pourront avoir lieu dans la suite.

Il saisit cette occasion pour renouveler les assurances de
sa plus haute considération.

Signé : INOUE KAORU,

Ministre des Affaires Etrangères.

Ministère des Affaires Etrangères,

Tokio, le 30^e jour du 10^e mois de la

19^e année de Meiji (30 Octobre 1886.)

(定訳)

同上加盟承諾書

明治一九年一月二十四日パリで

日本皇帝陛下ハ正式ノ全權ヲ帶フル外務大臣井上馨閣下ヨリ送附セシ加盟書ヲ以テ海上法ノ要義ヲ確定スル爲メ千八百五十六年四月十六日巴里公會ニ於テ調印セル宣言ニ加盟セリ其加盟書ノ全文即チ左ノ如シ

(加盟書ハ之ヲ略ス)

佛蘭西共和國外務卿ハ本件ニ付適當ノ權限ヲ有シ佛蘭西國政府及ヒ千八百五十六年四月十六日ノ宣言ニ記名セル諸國ニ代リ公然日本政府ノ加盟ヲ承諾シ該宣言書中掲載ノ義務ハ日本皇帝陛下ニ對シ之ヲ履行スヘキヲ約ス

右證トシテ本書ニ名ヲ署シ印ヲ鈐ス

千八百八十六年十二月二十四日

於巴里 フロレンス(手署)

海上法ノ要義ヲ確定スル宣言 帝國政府加盟承諾書

ACTE D'ACCEPTATION DE L'AC- CESSION DU JAPON.

Signé à Paris, le 24 décembre 1886.

Sa Majesté l'Empereur du Japon ayant accédé à la Déclaration signée, le 16 Avril 1856, au Congrès de Paris, pour régier divers points de droit maritime, par l'acte d'accession délivré par S. Exc. M. Inouyé Kaoru, Ministre des affaires Etrangères, muni de pleins-pouvoirs en bonne et due forme; Acte d'accession dont la teneur suit ici mot pour mot.

(texte de l'Acte d'accession in extenso).

Nous, Ministre des Affaires Etrangères de la République Française, dûment autorisé à cet effet, acceptons formellement la dite accession tant au nom du Gouvernement de la République qu'au nom des Hautes-Puissances signataires de la Déclaration du 16 Avril, 1856; et Nous nous engageons à accomplir les obligations contenus dans la dite Déclaration, qui pourront concerner S. M. l'Empereur du Japon.

En foi de quoi, Nous avons signé le présent Acte d'accession et y avons apposé notre cachet.

Fait à Paris, le 24 Décembre 1886.

Signé: FLOURENS.

締約国一覽表

(昭和三七、一、五調)

国名	署名の日	加入の日
アルゼンティン		一八五、一〇、一
オーストリア	一八五、四、六	
ベルギー		一八五、六、六
ブラジル		一八五、三、八
チリ		一八五、八、三
デンマーク		一八五、六、二五
エクアドル		一八五、三、六
エル・サルヴァドル		一八五、一、二
フランス	一八五、四、六	
ドイツ		一八五、七、〇
ギリシャ		一八五、六、二〇

グアテマラ		一八五、八、三〇
ハイチ		一八五、九、一七
イタリア		一八五、六、二
日本		一八六、一〇、三〇
メキシコ		一九〇九、二、三
オランダ		一八五、六、七
ノールウェー		一八五、六、二三
ペルー		一八五、二、三
ポルトガル		一八五、七、二八
スウェーデン		一八五、六、三
スイス		一八五、七、二六
トルコ	一八五、四、二六	
ソヴェエト連邦	一八五、四、二六	
連合王国	一八五、四、二六	

(条二四・政八)